

**CPR-200505 (extraordinaire)**  
**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**COMITÉ DES PROGRAMMES**  
**Réunion extraordinaire du 5 mai 2020**  
**9 h**  
**À distance / Microsoft Teams**

**PRÉSENCES :**

Pandurang Ashrit  
Claudine Auger  
Nicolette Belliveau  
Yves Bourgeois  
Francis Bourgoïn  
Lynne Castonguay, secrétaire

Marianne Cormier  
Pierrette Fortin  
Monique Levesque  
Gilles Roy, président  
Jean-François Thibault  
Stéphanie Wheaton, registraire

**INVITÉE :**

Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 3.

**2. BUT DE LA CONVOCATION**

Le président indique qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire du Comité des programmes. Plusieurs points sont à l'ordre du jour.

- Modifications au Baccalauréat en science infirmière
- Mesures temporaires en raison de la COVID-19 – modifications aux conditions d'admission aux programmes de premier cycle
- Mesures temporaires en raison de la COVID-19 – mesures temporaires pour les admissions au *Juris Doctor*
- Suivi du CPR-191206 – Cours FASS3100 et FASS3200

### 3. MODIFICATIONS AU BACCALaurÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE

Le président explique que le dossier portant sur les modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière a été déposé en 2017 par le Conseil de la faculté. À ce moment, le Conseil de la FSSSC recommandait l'ajout de 12 nouveaux cours à option provenant de disciplines connexes et demandait leur ajout dans le Répertoire universitaire. Le dossier n'a jamais été présenté au Comité des programmes. Cela dit, la feuille de route a été modifiée et l'ERSI fonctionne avec les 12 nouveaux cours depuis un certain temps.

L'ERSI propose d'ajouter les cours suivants : BIOL2613, BIOL3253, EDUC1113, EDUC1123, KNEP1102, NUAL1602, PHIL2235, PSYC2610, PSYC2650, PSYC2810, PSYC2900 et TSTX1920.

Un membre indique qu'une note a été biffée de la feuille de route sans explication. Il serait intéressant d'en obtenir la raison.

Le Comité des programmes note que le dossier est complet et que les instances souhaitent toujours aller de l'avant avec ces modifications.

#### **R : 01-CPR-200505**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte que les cours suivants soient ajoutés à la liste des cours à option du Baccalauréat en science infirmière (pour étudiante et étudiant régulier) : BIOL2613 Introduction à la génétique, BIOL3253 Microbiologie, EDUC1113 Psychopédagogie de l'enfant, EDUC1123 Psychopédagogie des ados, KNEP1102 Vie active et santé, NUAL1602 Introduction à la nutrition, PHIL2235 Éthique, PSYC2610 Développement de l'enfant, PSYC2650 Dév. de l'adol. et de l'adulte, PSYC2810 Relations humaines, PSYC2900 Comportement anormal et TSTX1920 Intro à la toxicomanie. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

### 4. COVID-19 – MESURES TEMPORAIRES – MODIFICATIONS AUX CONDITIONS D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) présente un document Excel dans lequel on y retrouve les programmes d'études de premier cycle qui nécessitent des modifications aux conditions d'admission pour l'automne 2020 pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants. Dans les modifications proposées, on y retrouve l'ajout de mises à niveau pour les cours MATH1153, MATH1073, MATH1403 et MATH1073.

#### 4. COVID-19 – MESURES TEMPORAIRES – MODIFICATIONS AUX CONDITIONS D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE (suite)

Le Comité des programmes note que les programmes d'études qui exigent la condition A ne figurent pas dans le tableau. Les programmes modifiés sont :

Administration	10 programmes sont touchés
Arts et Sc. Sociales	4 programmes sont touchés
Éducation	1 programme est touché
Ingénierie	3 programmes sont touchés
Sciences	18 programmes sont touchés
Santé et Services communautaires	6 programmes sont touchés

Le Comité des programmes note que les professeurs du Département des mathématiques ont donné leur aval aux propositions.

Le président remercie la VRAEAP et la registraire pour leur travail minutieux dans ce dossier.

##### **R : 02-CPR-200505**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle les modifications aux conditions d'admission des programmes de premier cycle telles que présentées dans le document intitulé Annexe. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

##### **R : 03-CPR-200505**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle la mise à niveau intégrée aux programmes de premier cycle pour les étudiantes et les étudiants provenant du secondaire, et ce, selon les modalités détaillées dans le document intitulé Annexe. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

#### 5. COVID-19 – MESURES TEMPORAIRES POUR LES ADMISSIONS AU *JURIS DOCTOR*

La VRAEAP présente des avis de la RVD au sujet des admissions au programme de *Juris Doctor*. Elle explique que l'on souhaite que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation des demandes d'admission au *J.D.*, et ce, même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique. Cette exclusion vaut pour les étudiantes et les étudiants canadiens et internationaux.

**5. COVID-19 – MESURES TEMPORAIRES POUR LES ADMISSIONS AU *JURIS DOCTOR***  
(suite)

Par ailleurs, les candidates et candidats ayant reçu une offre d'admission anticipée ou conditionnelle au *J.D.* recevront une offre d'admission définitive sans égard à leurs résultats de la session d'hiver 2020 dans la mesure où elles et ils seront titulaires d'un baccalauréat au moment de leur inscription à ce programme.

Notons que si les résultats du semestre d'hiver 2020 sont favorables, ils peuvent être tenus en compte dans le calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation d'une demande d'admission d'une candidate ou d'un candidat au *J.D.*

Dans un autre ordre d'idées, la Faculté de droit demande que la candidate ou le candidat à l'admission au *J.D.* ayant obtenu la note S dans le cours FRAN 1600 à la session d'hiver 2020 soit exceptionnellement réputé avoir satisfait à l'exigence d'obtenir l'équivalent d'au moins un C+ dans ce cours si la moyenne cumulative de la candidate ou du candidat est d'au moins 2,8 sur 4,3.

Enfin, la Faculté de droit demande que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul des moyennes utilisées dans les concours de bourses de mérite de la Fondation pour l'avancement du droit et celles de Patrimoine canadien, et ce, même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique. La VRAEAP précise que les bourses de mérite de la Fondation pour l'avancement du droit et celles de Patrimoine canadien, qui sont accordées automatiquement sur le fondement des moyennes, seront, à moins d'avis contraire, octroyées sur le fondement des notes partielles ou finales de la session d'automne 2019.

Le Comité des programmes discute des propositions et donne son aval à celles-ci.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

**R : 04-CPR-200505**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul de la moyenne utilisée dans l'évaluation des demandes d'admission au Juris Doctor, à moins que ces résultats soient favorables pour l'étudiante ou l'étudiant. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**5. COVID-19 – MESURES TEMPORAIRES POUR LES ADMISSIONS AU JURIS DOCTOR (suite)**

**R : 05-CPR-200505**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que la candidate ou le candidat au Juris Doctor ayant obtenu la note S dans le cours FRAN1600 à la session d'hiver 2020 soit réputé avoir satisfait à l'exigence de l'équivalent d'au moins un C+ dans ce cours si la moyenne cumulative de la candidate ou du candidat est d'au moins 2,8 sur 4,3. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**R : 06-CPR-200505**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« En raison de la pandémie de la COVID-19, que les résultats de la session d'hiver 2020 soient exclus du calcul des moyennes utilisées dans les concours de bourses de mérite de la Fondation pour l'avancement du droit et celles de Patrimoine canadien, et ce, même lorsque le système de notation retenu pour rapporter ces résultats est le système de notation alphabétique. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**6. SUIVI DU CPR-191206 - COURS FASS3100 ET FASS3200**

Le président rappelle que le Comité des programmes avait demandé un suivi au sujet de la création de deux cours, soit le cours FASS3100 *Stage de formation pratique* et le cours FASS3200 *Stage de formation pratique*.

Les destinataires de ces cours sont les étudiantes et les étudiants inscrits en troisième ou quatrième année du B.A. multidisciplinaire ou du B.E.I.

Le Comité note que le dossier est complet. Il contient les formulaires CPR-2, CPR-4, CPR-10 et les feuilles de route. De plus, le Comité note que la place qu'occuperont les stages en question au sein des programmes est mieux illustrée dans les descriptions de programmes.

**6. SUIVI DU CPR-191206 - COURS FASS3100 ET FASS3200 (suite)**

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

**R : 07-CPR-200505**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la création des cours FASS3100 Stage de formation pratique et FASS3200 Stage de formation et les modifications des profils des programmes de Baccalauréat d'études individualisées et de B.A. Multidisciplinaire. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**7. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

La séance est levée à 10 h 5.

  
Lynne Castonguay, secrétaire générale